La Dépêche Meulsonne

Numéro 85 juin 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

www.mairie-maron.fr

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés

J'ai le plaisir de vous présenter le numéro 85 de la dépêche Meulsonne, mais ce numéro de notre journal communal n'est pas ma seule satisfaction.

Au mois d'avril dernier le conseil municipal a validé les comptes administratifs 2017 et voté son budget pour 2018.

Le résultat 2017 de la section de fonctionnement présente un bénéfice de 320 751.59€

Celui de la section d'investissement de 2017 présente un déficit de 69 927.22€

Soit un résultat global 2017 positif de 250 824€, cela sans avoir eu à augmenter le taux d'imposition en 2017 ni à devoir le faire en 2018. La gestion rigoureuse de nos finances par l'équipe municipale et son personnel est donc une très grande satisfaction pour le maire que je suis.

Autre motif de satisfaction, la commémoration du centenaire de la mort du Major Raoul LUFBERY de l'escadrille Lafayette. Cette cérémonie a permis de rendre hommage à ce héros, en offrant aux enfants de nos deux écoles de Sexey et Maron et aux habitants du village qui ont pu se libérer ce vendredi 18 mai, un moment que j'espère inoubliable. La présence de deux des petits fils de Raoul LUFBERY, de la représentante de l'US Air Force du Consulat des Etats Unis d'Amérique à Strasbourg, de nombreux officiers français de la Base Aérienne 133 de Nancy Ochey qui nous ont proposé le survol de Maron par deux avions Mirage 2000D, des représentants du souvenir Français de nombreux élus, Sénateur, Conseillers Départementaux, Maires et élus locaux, tout cela caractérise l'importance qu'a eu cet homme pour l'aviation de chasse lors de la première guerre mondiale. Une plaque mémorielle a été apposée sur le monument aux morts de la commune.

L'équipe municipale poursuit son travail, a peine le budget 2018 voté que la place Charles de Gaulle a été partiellement rénovée, nous allons maintenant nous atteler à sécuriser la circulation tant sur la place, que dans les rues de Toul et de Flavigny. C'était une de nos intentions électorales, et nous allons comme les autres projets que nous conduisons les mener à terme, j'ai confié cette mission à Claude JEANDIDIER adjoint en charge des travaux et de la sécurité.

Enfin comment ne pas évoquer la tenue de la troisième réunion publique le 30 mai dernier, dont le sujet était l'éco-quartier des Bosquets. Ont été présenté entre autres, les résultats des études du biotope, les études géotechniques, les études de pollution des sols expliquées par l'historique industriel du site, l'étude de capacité en logements du site par Urbitat + cabinet d'urbanisme et d'architecture, ces présentations ont intéressé le public venu nombreux ce soir- là. Soutenus par de nombreux maires des communes voisines, par nos conseillers départementaux, notre message a pu être diffusé à l'assemblée sans filtre ni déformation. Des habitants nous ont fait passer un message important, nous souhaitons être acteur de cette évolution de notre village et être partenaire dans ce projet. Nous allons donc ouvrir quatre groupes de réflexion aux personnes intéressées.

Mon équipe et moi-même restons ouverts à toutes propositions constructives pour l'avenir de notre village. C'était d'ailleurs dans notre profession de foi de 2014.

Votre Maire,
Jean Marie BUTIN

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Fonctionnement

Dépenses 637 224 €		Recettes 637 224 €	
Charges à caractère général	117 100 €	Exédent antérieur reporté	250 824 €
Atténuation de produits	33 700 €	Atténuation de charges	10 000 €
Charges de personnel	172 600 €	Produits des services	19 800 €
Amortissement frais PLU	1 702 €	Impots et taxes	225 000 €
Autres charges de gestion courante	124 400 €	Dotations et participations	90 600 €
Assurance dommage ouvrage	2 324 €	Autres produits gestion courante	41 000 €
Virement à la section investissement	139 394 €		
Charges exeptionnelles	500 €		
Charges financières	20 512 €		
Dépenses imprévues	24 992 €		

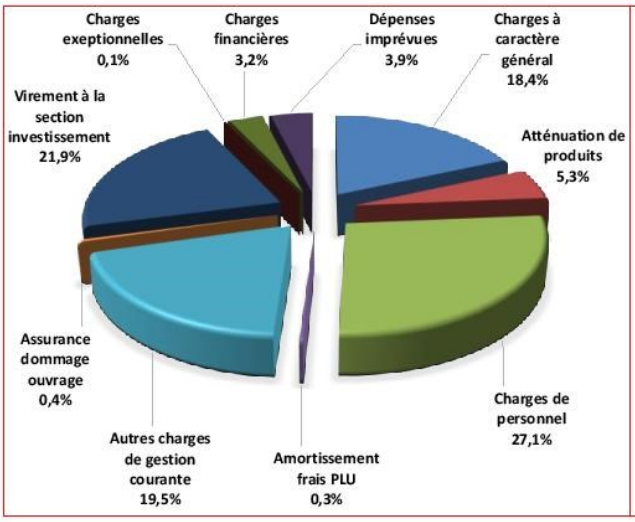

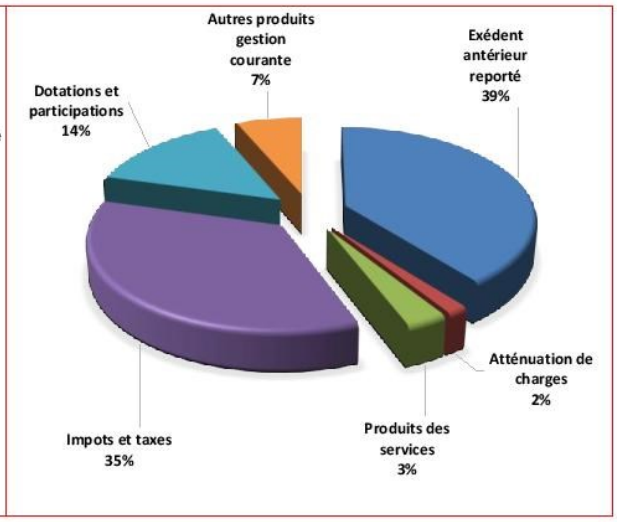

L' Investissement

Dépenses 256 248 €		Recettes 256 248 €	
Déficit antérieur reporté	69 927 €	Assurance dommages ouvrage	2 324 €
Emprunts	35 671 €	Retour du FCTVA	11 162 €
Dépenses imprévues	9 700 €	Subventions	21 738 €
Travaux en cours	138 950 €	Affectation du résultat	69 927 €
Dépôts et cautionnement reçus	2 000 €	Amortissement frais d'urbanisme P.L.U.	1 702 €
		Ventes diverses	10 000 €
		Virement à la section fonctionnement	139 394 €

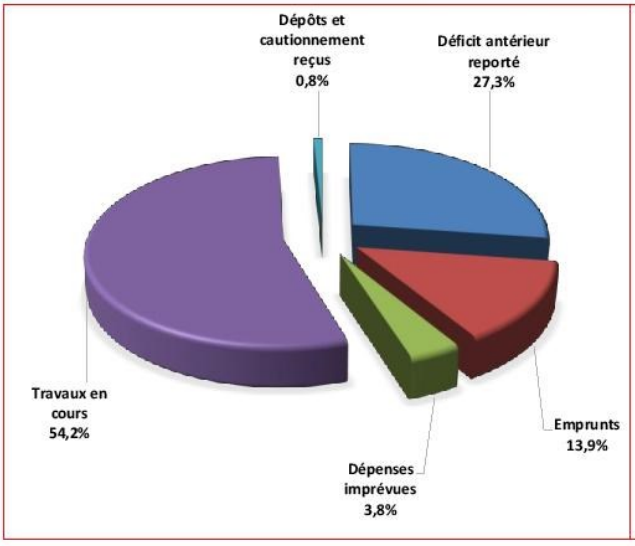

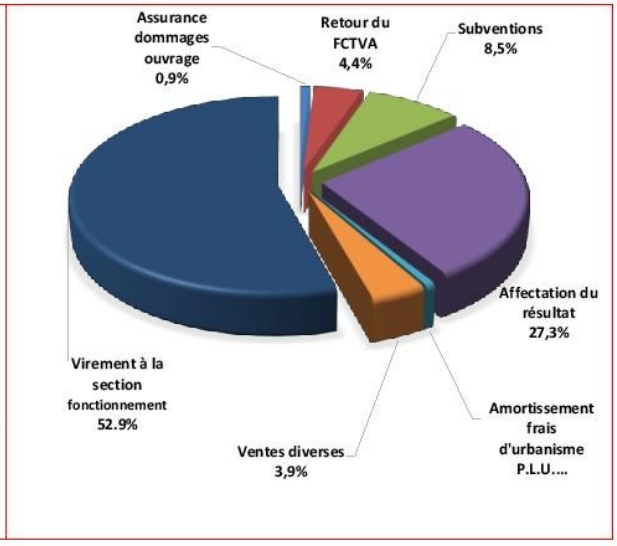

Un court historique des travaux d'entretien de la place Charles De Gaulle

Beaucoup d'équipes municipales se sont penchées sur l'aménagement de cette place ce qui a suscité de nombreuses heures de discussions sans trouver de solutions acceptables en terme d'aménagement ou financier.

Mais revenons au présent.

Depuis de nombreux mois la dégradation de cette place s'est amplifiée notamment en hiver par la création de nombreux nids de poule et, dans l'incapacité de régler cette situation, la réfection s'est toujours faite par des moyens de « bricolage » et ceci depuis fort longtemps.

La situation devenue intenable pour nos concitoyens et les élus, ces derniers ont décidé en 2016 d'effectuer des demandes de devis de travaux auprès d'entreprises spécialisées et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017. Celui- ci a été voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mais entre temps, le projet des Bosquets, étudié depuis 2014, a évolué très rapidement et il a été décidé à l'unanimité de reporter le projet de réfection car le cahier des charges, nous liant avec un futur aménageur, pourrait intégrer les travaux de modification du tracé de l'ensemble de la voie d'accès et naturellement la réfection complète du stationnement sur la place Charles De Gaulle et celle située devant la salle polyvalente. Il nous semblait donc inutile d'engager des travaux onéreux pour si peu de temps.

L'année 2018 arrivant, la réalisation des Bosquets n'étant pas à l'ordre du jour du budget, l'état déplorable de la chaussée ne pouvait plus rester ainsi, devenue à la limite du dangereux, de plus de nombreuses manifestations étaient programmées au printemps, l'exposition de peintures, le marché campagnard, la cérémonie de commémoration Raoul Lufbery, la fête foraine, sans oublier l'usage quotidien de cette place ne pouvait plus se faire dans de telles conditions.

Pour l'ensemble de ces raisons le Conseil s'est de nouveau positionné sur ce sujet et à de nouveau intégré la dépense au budget primitif 2018, voté à l'unanimité.

De ce fait les travaux de réfection initialement prévus ont été réalisés le plus rapidement possible.

Claude Jeandidier
2ème Adjoint

18 MAI 2018

Commémoration du Major Raoul Gervais LUFBERY

Le numéro spécial n°84 de la dépêche Meulsonne a été consacré au Major Raoul Gervais LUFBERY. Nous ne vous présenterons donc pas l'as de l'aviation de la première guerre mondiale décédé le 19 mai 1918 à Maron.

Vendredi 18 mai 2018, tout était programmé pour que cette cérémonie du centenaire se déroule au mieux, le soleil étant là pour cette journée mémorielle. De prestigieux invités ont répondu favorablement à l'invitation de notre village à cette festivité. Etaient présents : le lieutenant MAC CARTHY représentant l'US Air Force (Etats Unis d'Amérique), le sénateur Philippe NACHBAR, les Conseillers Départementaux Audrey NORMAND et Pascal SCHNEIDER, Dominique GOEPFER conseillère déléguée à la culture de la CCMM , le Lieutenant-Colonel DRY et le Capitaine COUILLOT de la base aérienne 133 de Nancy Ochey, Le lieutenant-colonel CALERO Délégué Militaire Départemental, le Lieutenant-Colonel PELTIER ancien commandant de l'escadrille d'hélicoptères du GLAM, Maryse HUMBERT présidente du comité du souvenirs français, le Colonel Pierre-Alain ANTOINE vice-président du comité de la société des membres de la légion d'honneur section de Toul. La famille LUFBERY représentée par deux des petits-fils de Raoul LUFBERY et un de ses arrières petit- fils était à cette cérémonie.

La population de Maron avait elle aussi répondu présent pour rendre honneur au major franco-américain. Un riverain avait même fait un très beau clin d'œil en parant son balcon des deux drapeaux américain et français, tout comme l'était le monument aux morts de notre village.

A 10h04 précises, le ciel de Maron s'est retrouvé survolé par deux avions Mirages 2000 D en vol stationnaire.

Les enfants des écoles de Sexey et Maron ont quant à eux chanté en agitant des petits drapeaux français et américains, puis trois d'entre eux ont récité une poésie pleine d'émotion. Deux jeunes du lycée Majorelle de Toul porteur du projet LUFBERY ont raconté sa vie de pilote de chasse d'abord en français puis en anglais.

La cérémonie militaire avec la présentation des armes par les hommes de la base aérienne 133 nous a ensuite amené à la présentation de la nouvelle stèle, découverte par un des petits fils LUFBERY sur le monument aux morts.

Michel VINCK
4ème Adjoint

Rappel estival, la bonne attitude pour le bien-être de tous

Les règles :

Afin de lutter contre les **nuisances sonores**, l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses et autres tronçonneuses est limitée à certaines heures de la journée et varie selon les jours de la semaine. Un arrêté préfectoral du 19/07/1991 régit les horaires d'utilisation des engins bruyants.

Les tranches horaires autorisées sont :

Jours ouvrables de 8 h à 20 heures

Les samedis de 9h à 12 heures et de 15 h à 19 heures.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h uniquement

Les feux de déchets, végétaux et autres, sont strictement interdits du 1er avril au 31 octobre.

L'été, nous avons tous envie de profiter de nos jardins et terrasses, mais nous ne sommes pas seuls…nous avons des voisins.

Et vos voisins n'ont pas à subir les nuisances dues aux soirées tardives, musique, discussion, et toute autre activité bruyante : jeu de ballon, piscine…
C'est du bon sens, mais c'est toujours bien d'en parler.

Florence AUDUREAU
Conseillère Municipale

News du fleurissement

Vous avez pu voir des nichoirs plus ou mois rustique pousser dans nos massifs, certains ont été fabriqués par Nathalie Aubrun dont un a remporté le concours du plus beau nichoir à Villey le sec le 8 mai au marché nature.

Un grand merci et bravo à Nathalie.

Vous pouvez toujours ajouter des nichoirs sur vos balcons ou dans vos jardins pour obtenir des points supplémentaires lors du passage du jury des maisons fleuries début juillet. Je rappelle que le jury est composé d'élu et de bénévole de Maron et Villey le sec.

Pour mémoire **l'utilisation de désherbant est interdite** sur la voie publique et les trottoirs, et il revient à chacun d'entretenir la partie devant sa maison. Un simple fauchage peut être suffisant.

Avec un mois de mai chaud et pluvieux, (record de température sur la moyenne de mai et record du nombre d'impact de foudre) la pousse printanière a été exceptionnelle et nous nous sommes laissés un peu débordé coté cimetière. Nous allons y remédier.

Vous avez pu constater l'arrivée d'un nouvel employé communal Olivier Winschen de Sexey aux Forges qui a commencé à améliorer l'entretien du village. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration.

En vous souhaitant un été moins orageux et agréable.

Jean-François DRUET
Conseiller municipal

RÉUNION PUBLIQUE ECOQUARTIER DES BOSQUETS

Le mercredi 30 mai s'est tenue la Réunion publique tant attendue. L'objectif de cette dernière était de présenter à la population l'ensemble des réflexions et des études. Cela étant d'autant plus important dans un contexte de crise de confiance notamment lié au colportage de fausses informations.

Aussi, en complément de la réunion, nous tenions à vous présenter la synthèse des éléments présentés.

Historique du site

Activité de stockage et de fret ferroviaire de 1887 jusqu'au début des années 1970

Acquisition du site par la commune avec la volonté d'en faire une zone d'activités.

Dans les années 1990, à défaut d'Entreprises tertiaires, le site accueille le terrain de sport.

C'est en 2010 et 2011, à l'issue de la présentation du Plan Local d'Urbanisme actuel, que la zone est devenue la réserve foncière de la commune en matière d'habitat.

Démographie

Constat: une baisse de la population de 25 habitants s'est produit sur c'est 5 dernières années.

Prévisions: La diminution de la taille de chaque ménage et le manque de nouveaux logements et de terrains constructibles sur notre commune impliquent à court terme une baisse de la population. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Moselle et Madon" indique la nécessité de construire sur la commune 4 logements par an pour conserver sa population.

Il a d'ailleurs été précisé que compte tenu de ces tendances auxquelles s'ajoutent une faible natalité **l'école du village sera probablement sous le risque de fermeture d'une classe d'ici 3ans.**

Etude environnementale

La Commune dispose d'un diagnostic Ecologique réalisé par Biotope, qui démontre qu'il n'y a pas d'enjeux majeurs en termes de biodiversité sur la zone des Bosquets.

En ce qui concerne la pollution, la Commune a sollicité une étude via ICF qui confirme le passé industriel de cette friche ferroviaire. Le sol en place est composé de remblais. Les multiples sondages réalisés sur site ont révélés la présence de métaux lourds et d'hydrocarbures dont les taux sont supérieurs à la normale. (Le fond géochimique local étant déjà naturellement élevé). Il est notamment question d'arsenic présent de façon diffuse et inégale sur l'ensemble du terrain communal.

A ce propos Monsieur le Maire, par précaution, s'est rapproché de l'Agence Régionale de Santé et a pris la décision d'appliquer **les mesures prescrites par cette agence de santé publique.**

Il est à noter que paradoxalement ce sont les espaces goudronnés ou bétonnés qui protègent du risque puisque le sol est recouvert.

Enfin une étude géotechnique de type G1 a été menée par INOGEN (ANTEAGROUP) qui conclue que le site peut accueillir des constructions sans contraintes particulières.

Urbanisme

Il a aussi été fait un point sur l'urbanisme en indiquant que hors dents creuses, le secteur des Bosquets est le seul secteur constructible de la Commune. Les lois récentes dites Allure interdisent d'étaler le village sur les zones agricoles ou naturelles. **C'est pourquoi le site « Les Bosquets » est celui qui correspond idéalement à la législation**.

A l'issue de la présentation du site, de son historique, des études techniques, des besoins de la commune, le cabinet Urbitat + a présenté son étude de capacité du site. Une étude de capacité détermine le nombre de logements qu'il est possible de réaliser sur une zone à urbaniser.

Le phasage ou une quelconque chronologie de travaux n'est pas défini puisqu'à ce jour, aucun aménageur n'a été recruté par la commune.

Notons que le projet de l'aménagement des Bosquets répond aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT 54) et notamment à l'obligation en termes de densité de 18 logements à l'hectare.

Le scénario présenté décrit par exemple une opération d'aménagement maximal de cinquante logements dont au moins 80% sont des logements individuels (maisons) et, en complément, des appartements qui pourraient recevoir des personnes âgées (en rez-de-chaussée) et des jeunes couples ou jeunes familles à l'étage. Il y aurait du logement locatif et de l'accession à la propriété.

La commune n'a pas vocation à construire ou assurer la gestion immobilière de logements, elle fera donc appel probablement à un bailleur public ou privé et à un aménageur pour la réalisation des parcelles.

Questions-réponses en rapport aux Bosquets: liste non exhaustive

- à propos de la circulation générée par l'augmentation de population

- réorganisation de la circulation sur la place Charles de Gaulle en reportant la chaussée sur le côté voie ferrée et réalisation d'une nouvelle entrée pour l'école via l'accès aux garages du bâtiment scolaire. -installation des dispositifs de ralentissement de la vitesse validés par les autorités départementales. (Chantier actuellement en cours)

- à propos de l'eau

Un démenti formel a été apporté par Stéphane BOEGLIN, adjoint de Frolois et vice-président à l'eau et l'assainissement pour la CCMM. Il a expliqué que Maron ne peut pas manquer d'eau, que ses réserves étaient loin d'être complètement utilisées, que la source située à fond de Monvaux alimente Chaligny, une partie de Neuves Maisons et Chavigny soit 30% de la population de la CCMM. .

- à propos des espaces de loisirs

Le déplacement de la zone de loisirs vers le site des berges de Moselle donne de la cohérence aux implantations prévues sur le village et peut tout à fait être géré en termes de sécurité.

- à propos, des maisons de village libérées sur le territoire de la commune

La commune n'a pas vocation ni les moyens financiers pour acquérir le parc immobilier ancien du village. Nous tenions à rappeler qu'il existe des aides publiques pour la rénovation des logements. Il faut pour cela se renseigner auprès du pôle habitat de la Communauté de Communes.

Les personnes présentes ont exprimé leur crainte : nombre d'habitations, stationnement, circulation, avenir des festivités, des zones de loisirs...

Bien que que certains rejettent le projet, d'autres habitants sont restés ouverts à celui-ci et souhaitent intervenir dans sa construction.

Le Maire et le Conseil Municipal s'engagent à lancer des groupes de travail composés d'élus et d'habitants.

La réunion publique s'est terminée sereinement vers 21 h00.

Les études évoquées sont consultables en mairie.

Les élus

Le projet des Bosquets, proposition :

M. le Maire et le Conseil Municipal ont entendu les personnes présentes le soir du 30 mai à la réunion. publique qui s'est tenue à la salle polyvalente, et proposent l'ouverture de groupes de travail composés d'habitants constructifs et animés par deux élus, pour améliorer ce projet.

Si vous souhaitez travailler sur les sujets suivants, inscrivez-vous avec le coupon réponse en bas de page :

Groupe n°1 : La taille du projet, nombre et type de logements,

Groupe n°2 : Déplacement de l'aire de jeux, terrain de sport, avenir du verger pédagogique.

Groupe n°3 : Le stationnement autour de la salle polyvalente, l'organisation des festivités sur cet endroit

Groupe n°4 : L'insertion de la place Charles de Gaulle dans le projet : (circulation, stationnement, accès école, sécurisation des déplacements personnes, voitures etc..

Ces groupes de travail commenceront à fonctionner à partir du mois septembre pour une durée de 3 mois.

Coupon-réponse à déposer dans la boîte à lettres de la mairie ou à renvoyer par mail à : ***mairie-de-maron@orange.fr***

NOM

PRENOM

Adresse postale

Adresse mail

Téléphone

Je souhaite participer au groupe de travail (cocher la case)

Groupe 1 ☐ Groupe 2 ☐ Groupe 3 ☐ Groupe 4 ☐

Journée du Patrimoine

Dans le cadre de la journée du patrimoine le 15 septembre 2018, l'association « la péniche Pierre La Treiche » organise une visite du bateau Pierre La Treiche de 38,5 m de long sur 5 m de large qui sera accosté sur le ponton principal de Maron.

Rendez-vous à partir de 10 h jusqu'à en 11h 30 sur le ponton

Visite estimée du bateau 20 minutes.

De plus le bateau descendant la Moselle jusqu'à Villey le sec, l'association organise une tombola qui permettra à 6 meulsons de naviguer. Le prix du ticket est de 2 € à retirer en mairie à partir du mardi 4 septembre (aux heures d'ouverture de la Mairie) jusqu'au samedi 15 septembre 11h00 sur place.

Le tirage au sort sera fait à 11h45.

Départ du bateau à 12h, arrivée à Villey le sec estimée à 12 h30.

Thierry BARATEAU
1er Adjoint

LES CE1 / CE2 à la FILOCHE

En avril, une animation sur l'alimentation nous a été proposée à la Filoche.

Chouette moment où les enfants, au travers d'ateliers, ont pu découvrir différentes représentations de l'alimentation :

- un jeu de société où il fallait créer un menu selon un thème donné,
- une exposition de photos sur l'alimentation dans quelques pays d'Europe,
- une lecture d'histoire à partir de laquelle on devait remplir une assiette,
- un atelier de Pixel Art sur ordinateur

Ce dernier atelier a remporté un franc succès !

Allez vite, les enfants, le bus nous attend, il est temps de rentrer à l'école…

Arrivés à la Filoche, on écoute attentivement les explications… Chut !	
Alors Julian, que penses-tu de notre menu ?	Pas mal du tout ! On est bien dans le thème « le repas avec les doigts ». On est les plus forts !

Trop bien cette histoire !

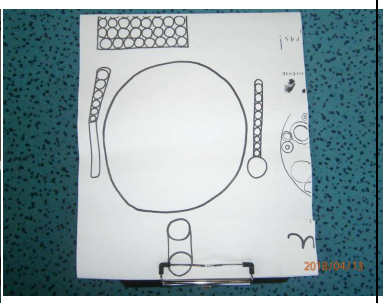

Et maintenant, à vos crayons : il faut remplir l'assiette en respectant les consignes de l'histoire !

L'expo photo, on déambule et on admire.

Dernier atelier : Pixel Art sur ordinateur !

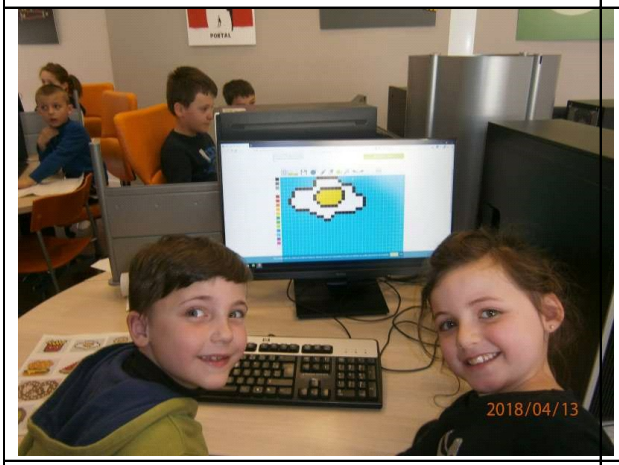

Un œuf au plat bien réussi !

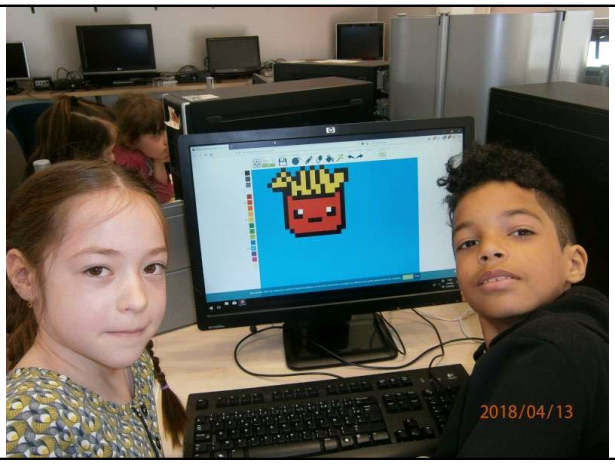

Un cornet de frites… Miam…

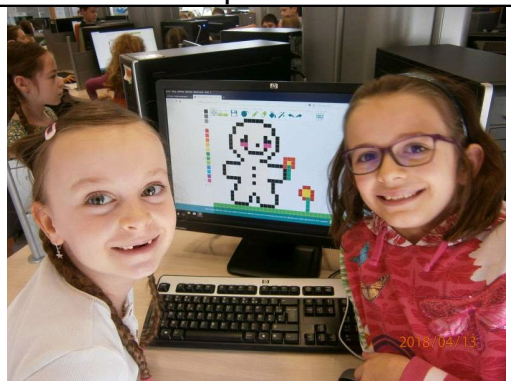

Le petit bonhomme en pain d'épice…

Un morceau de pastèque !

C'est sûr, on reviendra à la Filoche ! Que du bonheur !

FERME DES GIMEYS

Nous sommes allés visiter la ferme des Gimeys, ferme des parents et des grands-parents de Mathilde à Sexey-aux-Forges

Dans l'étable, nous avons vu les vaches, les taureaux, les veaux.

A la bergerie, nous avons regardé les brebis et leurs agneaux. Nous avons caressé un agneau de 1 jour.

Les élèves de l'école élémentaire enthousiasmés par le film BLUE !

Ce 1er juin, toute l'école s'est rendue au cinéma Royal St Max pour découvrir les aventures de Blue, le petit dauphin.

On a vu sa maman lui apprendre les techniques de chasse.
On a vu les animaux marins s'entraider…
On a vu une flore et une faune marines incroyables !

Mais attention, les océans sont menacés : pollution, surpêche, réchauffement climatique…

Ce film nous a fait prendre conscience de la fragilité de ce magnifique milieu naturel.
C'est à nous, adultes de demain, de faire notre possible pour le préserver...

Blue et sa famille

Rencontre avec une tortue

Le poisson perroquet à bosse

L'étonnante squille colorée et ses yeux proéminants

Les coraux

La baleine à bosse

À L'ASSAUT DE LA FORTERESSE DE CHÂTEL SUR MOSELLE !

C'est par une belle journée ensoleillée que les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 se sont rendues à Châtel sur Moselle dans les Vosges pour y découvrir la forteresse.

Cette forteresse est l'un des plus importants témoins de l'architecture médiévale militaire de Lorraine.
Les ruines font l'objet de travaux de réhabilitation.

Nous avons pu visiter les structures rénovées ainsi que les galeries souterraines.

Grâce à une maquette, la guide nous a expliqué la construction de cette forteresse, les transformations et agrandissements subis.

Nous pouvions bien visualiser toute son histoire grâce au code couleur utilisé.

Nous étions maintenant prêts pour découvrir la forteresse : en avant dans les galeries souterraines du château…
Nous avons découvert différentes salles et leur fonction. Nous avons vu les armes de l'époque et les pièges mis en place par les soldats pour neutraliser l'ennemi…

Une belle leçon d'histoire pour les CM !

Le site rénové

Fête de l'école

Vendredi 15 juin s'est tenue la fête de l'école maternelle de Maron.

Le thème de cette fête était celui du projet de l'école 2017/18 à savoir les animaux de la ferme. Un spectacle comprenant des danses, chants et jeux a été proposé par les enseignantes, les Atsem et joué par les enfants devant un public venu nombreux à cette soirée.

La météo était clémente, ce qui a permis de réaliser cette fête dans la cour de l'école.

Les parents ont ensuite tenu des stands de jeux pour que petits et grands puissent s'amuser.

Le comité des fêtes de Michel HENRIET était lui aussi présent, il a permis aux familles de se restaurer sur place.

Cette fête de l'école était la dernière à Maron pour la directrice Sandrine WENGER, qui aura officié 12 ans à Maron. Lors de son discours inaugural elle a laissé apparaitre son émotion pour toutes ces belles années passées dans notre village. Pour nous aussi élus du SIS c'est une interlocutrice importante et constructive qui nous quitte, car nous avons eu à mettre en place ensemble 3 réformes du temps scolaire depuis 2010.

Sandrine WENGER est mutée à l'école Marcel LEROY à NANCY, nous lui souhaitons évidemment tous nos vœux de réussite dans sa nouvelle école.

Sandrine WENGER a aussi officialisé le nom de sa remplaçante pour la rentrée 2018, il s'agit de Florence KLES QUIGNON, qui vient de démissionner de son mandat de conseillère municipale et du SIS Sexey Maron pour prendre ses nouvelles fonctions. Nous lui souhaitons la bienvenue dans une école et un environnement qu'elle connait parfaitement.

Michel VINCK
4ème Adjoint

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE MARON

VIDE GRENIER A MARON
Dimanche 09 Septembre 2018 (8h-18h)

L'emplacement d'environ 5m, est à 10 euros. Pour les Meulsons, le premier emplacement est à 4 euros.

Le coupon ci-dessous est à adresser à :
Bernard Mayer : 106 rue de Toul, 54230 Maron (06-70-68-83-29)
ou Karine Edeinger : 3 rue de Chatillon, 54230 Neuves Maisons (06-32- 88- 39-87)

Joindre impérativement :
- votre règlement (espèce ou chèque à l'ordre de : Association Familles Rurales de MARON).
- **Pour les extérieurs uniquement :** une enveloppe timbrée portant votre nom, prénom et votre adresse.
- attestation sur l'honneur.

Votre inscription sera effective à réception du coupon réponse accompagné du règlement et de l'attestation sur l'honneur
L'autorisation d'exposer vous sera alors envoyée en confirmation.
En cas d'absence ou de mauvais temps aucune inscription ne sera remboursée.
Les emplacements sont attribués en fonction des possibilités , l'A.F.R se réserve le droit de les modifier si nécessaire. Le Passage au contrôle d'accueil est obligatoire avant de s'installer.

Attestation sur l'honneur – à compléter pour tout particulier

Je soussigné(e), (nom, prénom)…….....
né(e) le …….....……à
…….....……
domicilié(e) (adresse complète)
…….....…
……
…….....……
déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à …….....…… Signature :
le…….....…

Adresse mail ..... N° de portable .....
Numéro de carte d'identité, passeport ou permis de conduire ……....,…… délivré le……à……..

-Habitants de MARON
Emplacement à 5 euros …..... + 5m supplémentaires à 10 euros..... **TOTAL.....**
-Extérieurs au village :
Emplacement à 10 euros …..... + 5m supplémentaires à 10 euros..... **TOTAL.....**

Suite au plan Vigipirate, l'exposition rue de Toul et ruelle de la gare est interdite. Étant donné la difficulté de mise en sécurité de la place de la Mairie, le vide grenier aura lieu le long du quai militaire

B. Mayer, Président de l'AFR

MAIRIE

Horaires du 1er juillet au 14 septembre 2018 :

Mardi 9h - 11h
Mercredi 16h - 18h
Jeudi 9h - 11h
Vendredi 16h - 18h

Pour rappel seuls les horaires indiqués sur notre site internet sont fiables (www.mairie-maron.fr : rubrique « informations pratiques »). Par exemple, les horaires donnés par Google sont totalement erronés.

AFFOUAGES

Les inscriptions aux affouages se font en mairie jusqu'au 31 juillet 2018.
Une facture (« Avis des sommes à payer ») sera envoyée à chaque inscrit pour un paiement à la Trésorerie de Neuves-Maisons. 80 € pour 10 stères de bois.

ÉCOLE

A compter du 3 septembre date de la prochaine rentrée scolaire, le nombre de jours d'enseignement hebdomadaire repasse à 4 jours sur le regroupement scolaire Maron Sexey.
Des nouveaux horaires scolaires sont :
Ecole Maternelle de Maron : 8h30-11h30 et 13h15-16h15
Ecole Elémentaire de Sexey aux Forges : 8h15-11h45 et 13h30-16h00
Ces horaires sont applicables les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Les Mercredis sont libres.

BÉLIER MEULSON

L'assemblée générale du Bélier Meulson s'est tenue le 18 mars dernier, elle a désigné son nouveau bureau.
Présidente : Sylvaine Lilbert, Trésorière : Martine Garbo, Trésorière adjointe : Lorraine Raulin, Secrétaire : Nathalie Dieudonné, Secrétaire adjointe : Stéphanie Brun-Jeanmougin.
La cotisation d'adhésion reste inchangée pour 2018-2019 à 15€
Le retour de la semaine scolaire a 4 jours d'enseignement à compter de septembre 2018 va réorganiser le périscolaire sur Sexey Maron. L'équipe d'animation proposera pour la rentrée prochaine des mercredis récréatifs à la carte : matin, après-midi ou journée complète

Tarifs à la demi-journée :	Tarifs à la journée (ajouter 3.45€ pour le repas)
Quotient familial < 800 : 6.50€	Quotient familial < 800 : 12.50€
Quotient familial > 800 : 7.00€	Quotient familial > 800 : 13.50€
Non allocataire CAF : 8.50€	Non allocataire CAF : 15.00€

Le vice-président du Syndicat Intercommunal Scolaire
Maron Sexey aux forges
Michel VINCK

ASSISTANTE MATERNELLE

Madame GIRARD Caroline, assistante maternelle depuis 7 ans, titulaire du CAP petite enfance. Place disponible pour 1 bébé à partir de septembre 2018. Tel : 03 83 26 11 59

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23 - Responsable de publication : Jean-Marie BUTIN
Comité de rédaction : Xavier CLEMENT - Claude SAUNDERS - Rémi MANIETTE—Florence AUDUREAU—Michel VINCK - Jean-François DRUET

Photos : Jean-Marie BUTIN - les écoles de MARON et SEXEY - Michel VINCK—David QUILLE—La Base Aérienne 133
Mise en page : Cécilia

Le Maire, Jean-Marie BUTIN

Le Conseil Municipal

Et le Personnel Communal

Vous souhaitent de passer un bel été

et de bonnes vacances